

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 28 mars 2011**

Date de la convocation 21 Mars 2011

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, HITIER, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUCLOUT, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, GEFFRE, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, EVEILLE

Pouvoir : M. BAGOUET à M. GUENON
.M. MOTY B. à M MOTY J.
M. ROUSSE J. à M. MAURY JC
M. GEFFRE B. à Mme DUVAL

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :

- Donation
- Élection de délégué

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 : ASSAINISSEMENT

- Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : ASSAINISSEMENT

<i>Exploitation</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	59 118.94 €	Dépenses	152 830.66 €
Recettes	92 434.79 €	Recettes	71 928.90 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>33 315.85 €</i>	<i>Déficit de clôture :</i>	<i>- 80 901.76 €</i>

- Approuvé à l'unanimité.

COMPTABILITE

En raison du vote tardif du budget 2011, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants en dépense d'Investissement :

Compte 2188 op 194	Autres immobilisations corporelles	3500 €
Compte 2135 op 166	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1900 €
Compte 2313 op 213	Travaux sur les constructions	450 €
Compte 2313 op 266	Travaux sur les constructions	230 €

FEU D'ARTIFICE

- Décision de retenir la proposition de la société APS pour un montant de 4 724.08 € HT pour le feu d'artifice du 13 juillet 2011 et d'inscrire cette dépense au budget 2011 de la commune.

LOCATION

- Suite au départ des bureaux de la Chambre d'Agriculture : Fin de bail au 31/03/2011 et transfert sur Montmoreau, il y a lieu de passer un bail commercial avec l'AFAC qui reste installé dans les locaux du 39 rue de Barbezieux. Décision d'établir un bail commercial avec l'AFAC à compter du 1^{er} avril 2011, pour un loyer de 350.00 €/mois, révisable annuellement selon les variations de l'indice de référence des loyers (indice 4^{ème} trimestre), pour une durée de 3 ans.
- Mademoiselle Julie DEMATOS, demande la résiliation de son bail, pour le logement sis 7 place de l'hôtel de ville à Chalais pour des raisons personnelles.

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- Décision de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat à passer avec la Préfecture de la Charente
- Pour effectuer ces échanges avec la Préfecture, Monsieur le Maire, propose de choisir le dispositif BL Échanges Sécurisés (Société Berger-Levrault), homologuée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales. Le coût de cette prestation comprend une formation, une assistance à la mise en oeuvre et l'acquisition d'un certificat électronique d'une validité de 3ans pour 1093 € HT et ensuite un contrat de location de 33.00 € HT par mois.

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

- Les nouveaux statuts du syndicat mixte de la fourrière sont approuvés à l'unanimité.

CONVENTION DE BENEVOLAT

- M. Patrick FRAPPIER apporte régulièrement une assistance à la commune pour le bulletin municipal, des reportages et à présent pour le site internet. Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention avec M. Frappier afin de régler les conditions et le déroulement du bénévolat accompli. Accord.

TRAVAUX

- Point sur les travaux de la Rue Rémon
- Information sur une passerelle au-dessus de la Viveronne qui s'est écroulée.
- Création de parterres de fleurs avec les pavés récupérés de la rue Rémon
- Installation prochaine d'un goutte à goutte pour arroser les jardinières du pont de la Tude

SUBVENTIONS

- Décision de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association la Saintonges boisée vivante et le carrefour des communes pour le sinistre du Japon.

DPU

- Pas de dossier.

DONATION

- Dans la séance du conseil municipal en date du 31 janvier 2011 il a été décidé d'accepter provisoirement le don de Mme BIRD suite à son décès. Un inventaire et une estimation ont été réalisés, le don n'est pas grevé de charges et comprend deux sièges de style hollandais et 86 peintures. Décision d'accepter définitivement le don de Mme BIRD, et de mandater M. MAURY Jean-Claude, maire ou M. MOTY Joël, adjoint, pour récupérer ce don.

ELECTION DE DELEGUE SYNDICAT LA FONT DES ABIMES

- Suite à la démission de M. FREVILLE, conseiller municipal, il ya lieu de procéder à son remplacement au sein de diverses commissions.
Pour le Syndicat la Font des Abîmes M. MOTY Joël est élu à l'unanimité.
Pour le Secteur Intercommunal d'Énergie Chalais-Aubeterre, M. BARDY Yves est élu à l'unanimité
Pour le Syndicat intercommunal des Fléaux Atmosphériques, Mme BOURRINET Jacqueline est élue à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Info sur le devenir du château.

Le Maire
Jean-Claude MAURY